FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision : *03-juin-2025* **Numéro de révision:** *4*

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	**RUST-A-VOID ALKYD SEMI-GLOSS - TINT BASE**
Code du produit	**R13-33FR**
Code produit Alternate	HR7833
Classe de produit	PEINTURE DILUÉE AU SOLVANT
Couleur	Tous
Utilisation recommandée	Peinture
Restrictions d'utilisation	Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour
Complementary Coatings Corp.
360 Route 206
Flanders, NJ 07836
Téléphone: 1-866-708-9180
www.coronadopaint.ca-fr

Distributeur
Benjamin Moore & Cie Limitée
1651, Stellar Drive, entrepôt 1
Whitby, Ontario L1N 6A7
Tél.: 1-800-361-5898
www.coronadopaints.ca-fr

Numéro d'appel d'urgence
CHEMTREC: +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300
+1 703-527-3887 (en dehors des États-Unis et du Canada)
CANUTEC: 613-996-6666 (urgence de transport seulement)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Danger par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

Physical hazard not otherwise classified	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer une allergie cutanée
Peut induire des anomalies génétiques
Peut provoquer le cancer
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Liquide et vapeurs inflammables
Risque de combustion spontanée

Aspect liquide

Odeur solvant

Conseils de prudence - Prévention
Se procurer les instructions avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation.
Défense de fumer
Maintenir le récipient fermé de manière étanche
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques
Porter des gants/vêtements de protection et une protection pour les yeux/le visage
Immédiatement après utilisation, les chiffons, laines d'acier ou rebuts utilisés avec ce produit dans un contenant métallique hermétique rempli d'eau ou sécher à plat.

Conseils de prudence - Réponse
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
Yeux
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Peau
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher
Ingestion
EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
NE PAS faire vomir
Incendie
En cas d'incendie : Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage
Garder sous clef
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination
Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée
Les matériaux, utilisés avec ce produit, tels les chiffons, peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, mettre les chiffons dans l'eau ou les sécher à plat, puis les jeter.

Autres renseignements
Aucun renseignement disponible

3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Hydrotreated heavy naphtha, petroleum	64742-48-9	10 - 30%	-	-
Nepheline syenite	37244-96-5	10 - 30%	-	-
Titanium dioxide	13463-67-7	7 - 13%	-	-
Distillates, petroleum, hydrotreated light	64742-47-8	7 - 13%	-	-
Zinc phosphate	7779-90-0	1 - 5%	-	-
Xylene	1330-20-7	1 - 5%	-	-
1H-imidazole-1-ethanol, 2-(8-heptadecenyl)-4,5-dihydro-	95-38-5	0.5 - 1%	-	-
Hexanoic acid, 2-ethyl-, zirconium salt	22464-99-9	0.25 - 0.5%	-	-
Ethyl benzene	100-41-4	0.25 - 0.5%	-	-
Methyl ethyl ketoxime	96-29-7	0.1 - 0.25%	-	-

Confidential Business Information note
*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux	Une consultation médicale immédiate est requise. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Après un rinçage initial, retirer les lentilles cornéennes s'il y a lieu, puis poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes, en gardant les yeux ouverts. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Détruire les articles contaminés tels que: chaussures. En cas de brûlure sévère, une attention médicale immédiate est requise.
Inhalation	Sortir à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. En l'absence de respiration, placer sous respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. À moins d'une recommandation médicale, ne pas induire le vomissement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection personnelle.
Symptômes et Effets les Plus Importants	Peut causer une réaction cutanée allergique.
Avis aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
Risques Spécifiques à la Substance Chimique	Matériel combustible. Exposé au feu ou à une chaleur extrême, un contenant fermé peut éclater. Tenir loin de la

chaleur et des sources d'allumage. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

Sensibilité au choc Non

Sensibilité à la décharge électrostatique Oui

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F)	106
Point d'éclair (°C)	41
Méthode	PMCC

Limites d'inflammation dans l'air

Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible

NFPA

Risques pour la santé	2
Inflammabilité	2
Stabilité	0
Spécial :	Sans objet

Légende NFPA
0=Non dangereux
1=Faible
2=Modéré
3=Élevé
4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Porter un équipement de protection individuelle. Éloigner de toute source d'allumage.

Autres informations Empêcher toute fuite ou rejet additionnel s'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher la contamination des eaux souterraines et la pénétration du produit dans les drains. Ne pas rejeter dans le système d'égout sanitaire ni dans les eaux de surface. Alerter les autorités locales en cas de rejet substantiel ne pouvant être confiné.

Précautions relatives à l'environnement Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes de nettoyage

Endiguer. Étancher à l'aide de matières absorbantes inertes. Ramasser et déposer dans des contenants bien étiquetés. Nettoyer à fond les surfaces contaminées.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention

Utiliser uniquement dans un local doté d'un système approprié de ventilation par aspiration. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards vaporisés. Prendre les mesures préventives appropriées contre les décharges statiques. Pour prévenir l'allumage des vapeurs par une décharge d'électricité statique, toutes les pièces d'équipement métalliques doivent être mises à la terre. Tenir loin des flammes, des surfaces de chaleur et des sources d'allumage.

Entreposage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

.

DANGER - Les chiffons, tampons de laine d'acier ou rebuts imbibés de ce produit peuvent s'enflammer spontanément s'ils ne sont pas éliminés correctement. Après usage, il faut donc les placer immédiatement dans un contenant métallique rempli d'eau et scellé.

Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Nepheline syenite	-	-	-	10 mg/m³ - TWA	-
Titanium dioxide	TWA: 0.2 mg/m³ nanoscale respirable particulate matter TWA: 2.5 mg/m³ finescale respirable particulate matter	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA 3 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWAEV
Xylene	TWA: 20 ppm	100 ppm - TWA 434 mg/m³ - TWA 150 ppm - STEL 651 mg/m³ - STEL	100 ppm - TWA 150 ppm - STEL	100 ppm - TWA 150 ppm - STEL	100 ppm - TWAEV 434 mg/m³ - TWAEV 150 ppm - STEV 651 mg/m³ - STEV
Hexanoic acid, 2-ethyl-,	STEL: 10 mg/m³ Zr	5 mg/m³ - TWA	5 mg/m³ - TWA	5 mg/m³ - TWA	5 mg/m³ - TWAEV

zirconium salt	As Zirconium compounds [RR-00624-6] STEL: 10 mg/m³ Zr TWA: 5 mg/m³ Zr As Zirconium compounds [RR-00624-6] TWA: 5 mg/m³ Zr	10 mg/m³ - STEL	10 mg/m³ - STEL	10 mg/m³ - STEL	10 mg/m³ - STEV
Ethyl benzene	Ototoxicant - potential to cause hearing disorders TWA: 20 ppm	100 ppm - TWA 434 mg/m³ - TWA 125 ppm - STEL 543 mg/m³ - STEL	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA	100 ppm - TWAEV 434 mg/m³ - TWAEV 125 ppm - STEV 543 mg/m³ - STEV

Légende
ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists
Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta
Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique
Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario
Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec
N/E - Non établi

Mesures techniques
Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Lunettes de sécurité avec protections latérales S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau
Vêtements à manches longues et gants de protection.

Protection respiratoire
Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

Mesures d'hygiène
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	liquide
Odeur	solvant
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
Densité (lbs./gal)	9.8 - 10.2
Densité	1.17 - 1.23
pH	Aucun renseignement disponible
Viscosité (cps)	Aucun renseignement disponible
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur à 20 °C (kPa)	Aucun renseignement disponible

Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
% solides en masse	60 - 70
% solides en volume	45 - 55
% volatiles en masse	30 - 40
% volatiles en volume	45 - 55
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	< 400
Point d'ébullition (°F)	279
Point d'ébullition (°C)	137
Point de congélation (°F)	Aucun renseignement disponible
Point de congélation (°C)	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair (°F)	106
Point d'éclair (°C)	41
Méthode	PMCC
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
Temp d'autoignition (°F)	Aucun renseignement disponible
Temp d'autoignition (°C)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°F)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°C)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Tenir loin des flammes, des surfaces chaudes, de l'électricité statique et des sources d'allumage.
Matières incompatibles	Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit
Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition	Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit	Une exposition répétée et prolongée aux solvants organiques peut causer des dommages irrémédiables au

cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en concentrant et en inhalant les vapeurs.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux	Un contact avec les yeux peut causer une irritation.
Contact avec la peau	Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Inhalation	En concentration élevée, les vapeurs et aérosols irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets néfastes au système nerveux central.
Ingestion	L'ingestion peut irriter les membranes muqueuses. Une petite quantité de ce produit aspiré dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou du vomissement peut causer des dommages pulmonaires bénins ou graves, pouvant à la limite entraîner la mort.
Sensibilisation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Effets neurologiques	Aucun renseignement disponible.
Effets mutagènes	Aucun renseignement disponible.
Effets sur la reproduction	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Effets sur le développement	Aucun renseignement disponible.
Effets sur les organes cibles	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Peut causer des troubles et des lésions au/à la. Appareil respiratoire. Système nerveux central.
STOT - exposition répétée	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque avéré d’effets graves pour les organes à la suite d’expositions répétées ou d’une exposition prolongée en cas d’inhalation.
Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.
Risque d'aspiration	Peut être nocif en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'aspiration de faibles quantités de ce produit dans l'appareil respiratoire durant l'ingestion ou la régurgitation peut causer de graves lésions aux poumons pouvant conduire à la mort.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)	18089 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	139.5 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeur)	2324.2 mg/l

Renseignements sur les composants
Attention - Ce mélange contient une substance non encore testée complètement

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrotreated heavy naphtha, petroleum 64742-48-9	> 6000 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	> 8500 mg/m³ (Rat) 4 h
Titanium dioxide 13463-67-7	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Distillates, petroleum, hydrotreated light 64742-47-8	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h
Zinc phosphate 7779-90-0	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-
Xylene 1330-20-7	= 3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit)	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h
Ethyl benzene 100-41-4	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.4 mg/L (Rat) 4 h
Methyl ethyl ketoxime 96-29-7	= 930 mg/kg (Rat)	1000 - 1800 mg/kg (Rabbit)	> 4.83 mg/L (Rat) 4 h

Toxicité chronique

Cancérogénicité
L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :.

Nom chimique	CIRC	NTP
Titanium dioxide	2B - Possible Human Carcinogen	
Ethyl benzene	2B - Possible Human Carcinogen	

• Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

Légende
CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer
NTP : National Toxicity Program
OSHA : Occupational Safety & Health Administration

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques
Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons
Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques
Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité
Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation
Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité dans des milieux environnementaux
Aucun renseignement disponible.

Ozone
Non applicable

Renseignements sur les composants

Toxicité aiguë aux poissons

Titanium dioxide
LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)
Xylene
LC50: 13.5 mg/L (Truite arc-en-ciel - 96 hr.)
Ethyl benzene
LC50: 12.1 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)
Methyl ethyl ketoxime
LC50: 48 mg/L (Crapet arlequin poisson-lune - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Ethyl benzene
CE50 (- UVA): 1.8 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)
Methyl ethyl ketoxime
CE50 (- UVA): 750 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Ethyl benzene
CE50 (- UVA): 4.6 mg/L (Green algae (Scenedesmus subspicatus), 72 hrs.)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le

Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

Avertissement au sujet des contenants vides Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le contenant. Les vapeurs résiduelles peuvent exploser à l'inflammation.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD

Nom officiel d'expédition	Peinture
Classe (s) de danger relatives au transport	3
No ONU	UN1263
Groupe d'emballage	III
Désignation	UN1263, Paint, 3, III

Au Canada, les liquides inflammables de classe 3 peuvent être catégorisés comme non réglementés en matière de transport terrestre s'ils répondent aux exigences d'exemption générale TMD SOR/2008-34.

ICAO Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

IMDG / OMI Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.
LIS : Canada Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4
Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

Nom chimique	No. CAS	% en poids	INRP - Sections 1-4
Xylene	1330-20-7	1 - 5%	Listed
Ethyl benzene	100-41-4	0.25 - 0.5%	Listed

INRP - Section 5
Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Nom chimique	No. CAS	% en poids	INRP - Section 5
Hydrotreated heavy naphtha, petroleum	64742-48-9	10 - 30%	Listed

Distillates, petroleum, hydrotreated light	64742-47-8	7 - 13%	Listed
Xylene	1330-20-7	1 - 5%	Listed

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS

Risques pour la santé	2*
Inflammabilité	2
Réactivité:	0
Protection individuelle	-

Légende HMIS

0 = Danger minimal
1 = Danger faible
2 = Danger modéré
3 = Danger sérieux
4 = Danger sévère
* = Danger chronique
X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par

Service de la gestion responsable des produits
Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
800-225-5554

Date de révision : 03-juin-2025

Justification de la révision Non disponible

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Fin de la fiche signalétique